



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 1er octobre 2018

A 20h00, **Charles-Edouard Bonny**, Président du Conseil, ouvre la séance.

44 membres sont présents, 21 membres sont excusés, 16 membres sont absents.

(81 membres au total)

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Démissions, admissions, assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du lundi 25 juin 2018.
4. Communications du bureau du Conseil Général.
5. Préavis municipal no 05/2018 - Arrêté d'imposition - Année 2019.
6. Préavis municipal no 06/2018 - Adoption d'un nouveau Règlement « Subventionnement des études musicales ».
7. Préavis municipal no 07/2018 – Création du Groupement forestier Broye-Vully.
8. Communications de la Municipalité.
9. Propositions individuelles et divers

Le Président souhaite la bienvenue à toutes les membres présents ainsi qu'à une délégation de la Municipalité.

Point 1 : Appel

La secrétaire procède à l'appel par ordre alphabétique. 44 membres sont présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer, selon l'article 47 du règlement du Conseil.

Point 2 : Démissions, admissions, assermentations

Le Président informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucune demande d'admission ou de démission.

Point 3 : Procès-verbal de la séance du lundi 25 juin 2018

Chacun en a reçu un exemplaire avec la convocation et personne n'en demande la relecture.

La secrétaire signale qu'au point 11, 2eme paragraphe, il s'agit de Madame Germaine Bonny et non de Madame Olga Bonny qui a remercié la Municipalité pour la pose de grilles aux douches.

Sans autre commentaire, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Point 4 : Communications du bureau du Conseil Général.

Communication no 01 : Votation fédérale du dimanche 23 septembre 2018

objet 01 : « Voies cyclables et chemins et sentiers pédestres ». Accepté par 121 oui / 21 non.

objet 02 : « Initiative pour la souveraineté alimentaire ». Acceptée par 79 oui / 63 non.

objet 03 : « Initiative pour des aliments équitables ». Acceptée par 83 oui / 59 non.

La participation s'est élevée à 39.34%.

Communication no 02 : Conseil Général

Le Président informe l'assemblée que dorénavant, il est possible de consulter les rapports des commissions 48 h avant la séance du Conseil, au bureau communal ou par Internet, avec le code d'accès (article 39 du règlement du Conseil Général de Chevroux. Il rappelle qu'il s'efforce de respecter entièrement le dit Règlement dans la conduite du Conseil Général.

Communication no 03 : Commission culturelle

Madame Mathilde Annen a informé **le Président** de sa démission de la Commission culturelle au 31 décembre 2018. Un ou une nouvelle conseiller ou conseillère est recherchée pour le 1er janvier 2019. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès **du Président**, soit à la fin de la séance soit par écrit ou oral directement.

Communication no 04 : Nouvelle cantonale

Le Président rappelle que la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), modifiant celle du 4 décembre 1985, est entrée en vigueur le 1er septembre 2018.

Communication no 05 :

Il ressort que deux conseillers n'ont pas reçu la convocation et les documents par voie électronique. La secrétaire contrôle les adresses et fera les modifications nécessaires. Selon la liste des adresses d'envois, les deux personnes qui n'auraient pas reçu les documents, figurent sur les envois.

Monsieur Sylvain Thévoz souhaite que les adresses des conseillers soient dissimulées lors des envois. La secrétaire prend note.

Point 5 : Préavis municipal no 05/2018 : Arrêté d'imposition – Année 2019

Le Président donne lecture du préavis précité. Il passe ensuite la parole au rapporteur de la Commission des finances, **Monsieur Christophe Bonny**. La commission souligne que le coefficient cantonal stagnera à 154.5% de l'impôt de base, donc sans hausse également au niveau cantonal.

La Commune de Chevroux reste la 7ème Commune du district la plus favorable sur l'imposition des personnes physiques avec un taux de 70%. Le résultat positif des comptes 2015, 2016 et 2017 permet de maintenir le même taux d'imposition pour 2019. L'entrée en vigueur de l'imposition sur les entreprises (RIE III) au 1er janvier 2019 n'aura que peu d'effets sur les finances de notre Commune. La commission des finances propose au Conseil Général d'adopter ce préavis.

Sans commentaire, il est passé au vote. Le préavis municipal no 05/2018 est accepté à l'unanimité.

Point 6 : Préavis municipal no 06/2018 – Adoption d'un nouveau Règlement « Subventionnement des études musicales »

Après lecture du préavis no 06/2018, **Le Président** passe la parole à **Monsieur Christophe Bonny**, rapporteur de la Commission des finances. Dans ce rapport, la Commission propose 2 amendements au nouveau Règlement :

1. Rajouter la phrase « Dès que la fortune nette de la famille est supérieure à CHF 500'000.00, plus aucun subside n'est accordé ». Ceci permet de préciser la conséquence d'une réponse positive ou négative à la question concernant la fortune dans le formulaire de demande.
2. Rajouter la phrase « Afin de soutenir les familles nombreuses, une déduction de 10% du revenu familial mensuel brut sera comptabilisée pour une famille avec 2 enfants, 20% pour une famille avec 3 enfants et 30% pour une famille avec 4 enfants et plus ». Cette phrase figure dans également dans les règlements des Communes voisines.

Monsieur Jonathan Rey est de l'avis qu'il n'y a pas d'égalité de traitement suivant la constitution de la famille entre une famille monoparentale ou dite normale.

Monsieur Eric Bonny pense que le calcul d'une subvention ne devrait pas être trop compliquée quelque soit la constitution de la famille. Ce système de subvention a été validé par d'autres Communes.

Le Président propose de faire voter ces amendements tels quels, quitte par la suite de les modifier sous forme de motion.

Ils sont donc soumis à votation. **Résultats** sur le 1er amendement : à la majorité sauf 1 abstention. 2eme amendement : à la majorité sauf 1 avis contraire et 3 abstentions.

Point 7 : Préavis municipal no 07/2018 – Création du Groupement forestier Broye-Vully

Monsieur Charles-Edouard Bonny donne lecture du préavis no 07/2018 et informe l'assemblée qu'à titre exceptionnel et à la demande de la Commission ad'hoc, le rapport de la séance du 10 septembre 2018 a été envoyé avec le préavis lors de la convocation. **Monsieur Gaël Moret** en redonne lecture.

Madame Françoise Marcuard demande qui est le délégué : il s'agit de Monsieur Jacques Mayor. Quand est-il de la distribution des dépôts ? : **Monsieur Jean-Daniel Mayor** répond que désormais, tout sera centralisé à Russy.

Il est passé à la votation. Résultat : accepté à la majorité sauf 1 abstention.

Point 8 : Communications de la Municipalité

Monsieur Jean-Daniel Curchod excuse l'absence de Monsieur Jacques Mayor pris par des obligations professionnelles ainsi que celle de Monsieur Jérôme Schüpbach, papa depuis ce matin de jumeaux, Maëlle et Noé. Il en profite pour féliciter les heureux parents.

Il remercie également les membres du Conseil Général d'avoir accepté les 3 préavis qui leur ont été soumis.

Un changement dans l'ouverture des heures de bureau du bureau communal est intervenu. Un tout-ménage ainsi qu'une information dans le prochain « Chevroux Nouvelles » donneront les nouveaux horaires.

Le nouveau site Internet est en cours d'élaboration. Il devrait être au top d'ici la fin de l'année.

Zone artisanale

L'entreprise Ricoter SA va vendre, le 9 janvier 2019 prochain, son site (env. 21'000 m2) à l'entreprise Kaufmann Turmkrane AG d'Oberhasli (machines et grues).

L'entreprise Souto Naval a vendu la société à Monsieur Pierre-André Arrighi de Granges-Marnand. **Le Syndic** rappelle que la Commune est liée par un droit de superficie sur la parcelle 492 de la zone artisanale, droit de superficie accepté par le Conseil Général le 21.04.2009 pour une prolongation jusqu'au 31.12.2058.

Le port

Les travaux de rénovation ont pris un peu de retard du à la prolongation de la belle saison. Fin octobre, il sera procédé à l'installation du chantier puis démontage des pontons 1 à 8, suppression des pieux, dragage, et pose des nouveaux pieux et pontons d'ici avril 2019.

Le nouveau Règlement du port a été approuvé par la cheffe du territoire et de l'environnement Madame De Quattro en date du 02.08.2016. Cette décision a été publiée dans la FAO du 14.08.2018 et le délai de 20 jours pour le dépôt d'une requête auprès de la cour constitutionnelle au TC n'a pas été utilisé. La Municipalité a donc décidé de sa mise en vigueur dès ce jour.

En ce qui concerne le futur débarcadère, nous avons les autorisations de l'OFT/VD mais pas encore toutes les garanties précises du financement V/COREB. Cette question devrait être réglée d'ici décembre prochain.

ARMA CH

La mise à l'enquête est ouverte actuellement jusqu'au 15 octobre 2018. Les gabarits, avec plan de projection en 3D sont également sur place. Les plans peuvent être consultés au greffe.

2 séances sont prévues la semaine prochaine entre d'une part l'architecte de Arma CH avec la société de navigation et le COPIL et d'autre part avec Arma CH immobilier. En fonction des résultats, le COPIL proposera à la Municipalité d'accepter le projet ou de faire opposition.

En réponse à la question de **Monsieur Pierre-Yves Wolf** lors du Conseil Général du 25 juin 2018, **Monsieur Jean-Daniel Curchod** confirme que la forme juridique en SA des « Terrasses du Lac » ne permet pas d'intervention directe et la Municipalité ne peut pas transmettre au Conseil Général des informations sur la SA. Par contre, le Conseil Général peut intervenir par interpellation (art. 58) mais doit être appuyé de 5 membres au moins et la discussion devrait se terminer par l'adoption d'une résolution.

Point 9 : Propositions individuelles et divers

Madame Mathilde Annen rappelle les 125 ans de la Jeunesse de Chevroux qui auront lieu les 5 et 6 octobre sur la plage de Chevroux. A cette occasion, plusieurs animations seront organisées ainsi qu'une fondue vigneronne qui se déroulera dans la cantine, gracieusement mis à disposition par la Commune. Des bouteilles de vin destinées à marquer la fête pourront être acquises.

Madame Françoise Marcuard s'étonne que les véhicules parkés sur le terrain de football ne soient pas soumises à amende. **Le Syndic** admet qu'il y a eu du laxisme mais qu'il va faire en sorte que cela n'arrive plus. **Madame Marcuard** signale aussi que les voitures parkées des deux côtés de la fontaine ne permettent pas une bonne vision de la circulation avoisinante et que c'est dangereux. Ne pourrait-on installer une interdiction de stationner à cet endroit ? **Monsieur Jean-Daniel Curchod** promet de s'en occuper.

Monsieur Gaël Moret constate que les sécuritas engagés en été ont la fâcheuse habitude de repousser les équipes de jeunes soit au centre du village, soit au terrain de foot.

Madame Colette Vollert a remarqué que lorsque le car postal s'arrête, ce qui peut durer un grand moment, certains automobilistes le dépassent au lieu d'attendre. **Le Syndic** l'a également constaté et prend acte pour trouver une solution.

Madame Martine Roux a constaté un gros trafic autour de l'école : des mamans qui amènent les enfants tant à pied qu'en voiture, certains gosses viennent seuls à pied et le bus qui décharge les enfants est rarement plein. Comme beaucoup de véhicules sont parkés autour de l'établissement scolaire, cela est dangereux. **Monsieur Jean-Daniel Curchod** confirme que ce problème a été évoqué par le corps enseignant et qu'il va s'en préoccuper.

Madame Nicole Ongari, au noms des quelques promeneuses retraitées du village, signale qu'il serait bien d'installer quelques bancs – cela peut être des troncs d'arbres, des gros cailloux – pour permettre aux marcheuses de se reposer quelque instant. **Monsieur Charles-Edouard Bonny** rappelle que les champs doivent être accessibles aux machines des agriculteurs. Après discussions, les personnes intéressées, sur la base d'une carte détaillée, indiqueront les endroits auxquels pourraient être installés des points pour s'asseoir. **Monsieur Sylvain Thévoz** signale que plusieurs maisons privées ont des bancs et que ce serait sympa si elles les mettaient à disposition. En ce qui le concerne, le banc devant chez lui, il est à disposition des promeneuses. **Monsieur Denis Hanselmann** signale qu'il lui est facile de préparer quelques troncs.

Mesdames Jacqueline Cruchon et Colette Vollert souhaiteraient que la Commune soit plus attentive aux personnes âgées du village afin d'éviter, comme cela s'est produit il y a quelques mois, qu'une personne décède dans son logement sans que personne ne réagisse.

Le prochain Conseil Général aura lieu le lundi 10 décembre 2018 à 19.30 h. exceptionnellement en raison de l'ordre du jour chargé.

Monsieur Charles-Edouard Bonny clôt la séance à 21.20 h.

Comme à l'accoutumée, les personnes présentes sont cordialement invitées à boire un verre au Café du Port.

Le Président :



Charles-Edouard Bonny



La secrétaire :



Nicole Ongari